



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**
Le Sept Avril à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de
CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Monsieur HUSSON, pouvoir à Monsieur de CHABANNES,
- Madame MOUILLÈRE, pouvoir à Monsieur BODIN.

Absents :

Madame VAZ,
Monsieur MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

**DATE DE
CONVOCAION
03 AVRIL 2025**

**DATE D'AFFICHAGE
03 AVRIL 2025**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 17
VOTANTS : 19**

**OBJET :
ACQUISITION
TERRAIN EHPAD
DANS LE CADRE
DU RESEAU DE
CHALEUR.**

Monsieur le Maire expose que la Commune souhaite
acquérir une partie de l'emprise du terrain situé sur la parcelle ZB5
à Lapalisse.

Ce terrain appartient à l'EHPAD François GREZE. Cette
acquisition permettrait d'installer une chaufferie qui alimenterait un
réseau de chaleur afin d'alimenter plusieurs bâtiments publics
appartenant à la Communauté de Communes, à l'EHPAD, au
Conseil Départemental.

Le prix du terrain sera négocié avec l'EHPAD.

Une convention de servitude au profit de l'EHPAD devra
grever l'acte de propriété pour les canalisations sur le reste du
terrain.

Un bornage sera réalisé dès connaissance de l'emprise
exacte à acquérir suite aux études en cours de réalisation avec la
Maîtrise d'œuvre relative à la création du réseau de chaleur.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec l'EHPAD et réaliser toutes les formalités nécessaires à la réalisation de l'acte de vente.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

22 AVR. 2025

Publié ou Notifié

le : - 8 AVR. 2025

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

